



10 février 2021  
Communiqué de presse

## **Stratégie vaccinale : une victoire insoumise pour la transparence**

A l'occasion de la session plénière du Parlement européen, les eurodéputés sont appelés à voter sur un rapport sur l'accès du public aux documents de la Commission européenne. À cette occasion, Anne-Sophie Pelletier a mené bataille sur la stratégie vaccinale de l'Union.

Depuis plusieurs semaines, la délégation France insoumise alerte la Commission au sujet des contrats d'achat anticipé de vaccins, passés avec des groupes pharmaceutiques privés.

Alors que seuls 3 contrats sur 7 ont été rendus publics, avec de nombreuses informations gardées secrètes (responsabilité en cas d'effets secondaires, prix des vaccins, etc...), Anne-Sophie Pelletier a ainsi proposé un amendement invitant la Commission à garantir l'accès du public à tous les accords d'achat anticipé, sous leur forme complète, conclus entre l'Union et des entreprises privées dans le domaine de la santé, en particulier lors de la commande de vaccins.

Cet amendement a été adopté par le vote du Parlement européen. Une victoire pour un meilleur accès de l'ensemble des citoyens européens, et de leur représentants légitimes, aux documents de la Commission.

« Suite à ce vote, nous en appelons désormais à la responsabilité de la Commission européenne. Elle doit rendre ces contrats publics ! La santé est un bien commun, elle ne relève pas du secret des affaires qui met en péril le droit de regard dû aux citoyens », précise Anne-Sophie Pelletier.

Depuis le début de son mandat, l'élue insoumise est pleinement mobilisée sur les questions de santé et pour la défense du service public.